République Française
Département VOSGES
Commune de MANDRES SUR VAIR

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 Juin 2019

L' an 2019 et le 19 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DU CONSEIL sous la présidence de THIRIAT Daniel Maire

Présents : M. THIRIAT Daniel, Maire, Mme GORNET Isabelle, MM : BERNARDO Frédéric, CHAMPAGNE Laurent, DIDELOT Jean-Paul, FENARD Jean-Pierre, LEJEUNE Patrick, ODIN Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUVERGEY Sylvie à M. FENARD Jean-Pierre
Excusé(s) : M. SERGEANT Sébastien

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation :
Date d'affichage : 19/06/2019

Acte rendu executoire
après dépôt en
le : 21/06/2019

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme GORNET Isabelle

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2019-032 : ACHAT DE PARCELLE - RECTIFICATIF A LA DELIBERATION 2019-030 DU 15 MAI 2019
- 2019-033 : ACHAT DE PARCELLE - RECTIFICATIF DE LA DELIBERATION 2019-023 DU 20 MARS 2019
- 2019-034 : AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

réf : 2019-032 : ACHAT DE PARCELLE - RECTIFICATIF A LA DELIBERATION 2019-030 DU 15 MAI 2019

Le Maire explique la nécessité de faire un rectificatif à la délibération 2019-030 du 15 mai 2019.

Il s'agit de lire parcelle D 990 à la place de la parcelle D 920.

Les autres conditions restent inchangées.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-033 : ACHAT DE PARCELLE - RECTIFICATIF DE LA DELIBERATION 2019-023 DU 20 MARS 2019

Le Maire explique la nécessité de faire un rectificatif à la délibération 2019-023 du 20 mars 2019.

Il s'agit de lire parcelle D 819 à la place de la parcelle D 891.

Les autres conditions restent inchangées.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-034 : AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Le conseil municipal valide le plan d'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite et autorise le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda pour la réalisation des travaux de mise en conformité.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

En mairie, le 21/06/2019
Le Maire
Daniel THIRIAT